



## Obligation de communiquer un nom de famille pour démarche

-----  
Par AliceP

Bonjour, tout d'abord je m'excuse si ma demande n'est pas au bon endroit je tâtonne un peu.

Je suis actuellement en désaccord avec mon auto école. Fin septembre 2020 un de leur formateur, qui était le mien, a été mis en arrêt maladie donc mes heures annulées.

Une semaine après, je prenais conscience d'avoir attrapé la covid, sans vraiment comprendre d'où ça pouvait venir vu que je faisais très attention. L'ensemble des personnes avec lesquelles je travaille s'est fait testé, tous négatif bien sur. Je me rends à mon travail en voiture, jamais de transport en commun. Mes courses sont faites une à 2 fois par mois & dataient de presque 2 semaines lorsque je suis tombée malade. En bref vous l'aurez surement compris, les chances que je l'ai attrapé autrement que par mon moniteur sont très faibles même si évidemment c'est invérifiable. Cependant, j'ai appris qu'il avait eu la covid plus d'un mois après, lorsque j'étais moi même guéris & que j'ai pu y retourner. Ca a "échappé" à la femme de l'accueil, qui lorsque j'en ai reparlé des jours plus tard ne semblait pas se rappeler que l'information venait d'elle & avait l'air gênée.

Forcément ça m'a un peu irrité, qu'il soit malade & me le transmette n'est pas de sa faute, que l'auto école ne juge pas utile d'en prévenir ses élèves tout de suite ça devient problématique.

Tout ça pour dire qu'aujourd'hui, je commence à leur demander des comptes à ce sujet. La responsable de l'agence, avec laquelle je communique par mail, est loin d'être compréhensive & a même commencé par nié le fait que son moniteur ( qui a quitté l'agence, chose prévue, à la fin de la semaine pendant laquelle il m'a surement transmit la covid, & a été en arrêt maladie ) avait eu la covid, disant que j'inventais. Bien, après quelques échanges pas forcément sympathique, elle me dit maintenant en me sortant des dates, qu'il y a autant de chance que ce soit moi qui lui ai transmit que le contraire. Je ne comprends pas, je pensais qu'il n'avait jamais eu la covid ?

En bref, tout ce décors planté pour simplement vous dire que je lui ai demandé de me communiquer le nom de famille du moniteur, pour pouvoir faire des démarches de mon côté.

Elle refuse catégoriquement, disant que c'est une information privée.

Je suis surprise de sa justification, a t'elle vraiment le droit de refuser de me donner cette information ? Je ne demande que son nom, rien d'autre.

Mais il me semble que tout le monde a le droit de se renseigner lui même & d'entamer des démarches s'il le souhaite, donc comment je suis censé faire si je n'ai même pas son nom ?

Merci à vous & une très bonne journée

-----  
Par ESP

Bonsoir

Que voulez vous faire exactement ?